|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/2017/4 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  22 juin 2017  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances   
et l’économie des transports**

**Trentième session**

Genève, 4-6 septembre 2017

Point 14 a) de l’ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019   
et Plan de travail pour 2018-2022**

Projet de programme de travail et évaluation biennale   
pour 2018-2019[[1]](#footnote-2)\*

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2018 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5) est prié de passer en revue et d’adopter son programme de travail pour 2018-2019, ainsi que les critères pertinents en vue de l’évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2018-2019

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour 2018−2019 correspondant au sous-programme « Tendances et économie des transports » du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports est invité à examiner le programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l’Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d’aménager le programme au cours de l’exercice biennal, ce dont il sera rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d’activités une réalisation escomptée ainsi qu’une liste de produits/activités proposés pour 2018-2019 dans le but de contribuer à l’obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l’évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d’activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports :

| *Numéro  de module* | *Sous-programme 2 − Transports* |
| --- | --- |
|  |  |
| 1. | Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité) |
| 2. | Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie) |
| 3. | Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI) |
| 4. | Transport ferroviaire et projet de chemin de fer transeuropéen (TER) |
| 5. | Transport par voie navigable |
| 6. | Transport intermodal et logistique |
| 7. | Problèmes douaniers intéressant les transports |
| 8. | Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement  (PPE-TSE) |
| 9. | Transport des marchandises dangereuses (CEE) |
| 10. | Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) |
| 11. | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social) |
| 12. | Transport des denrées périssables |
| 13. | Statistiques des transports |
| 14. | Transport routier et projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) |
| 15. | Sécurité de la circulation routière |

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2018-2019 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et des besoins plus récents des États membres de la CEE. Par souci de clarté, la mention « additionnel(le) » est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d’activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) publications et autres supports d’information ; et c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section III du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2016-2017 tel qu’il a été adopté en 2016 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/254, par. 156 à 158, ECE/TRANS/2016/28, ECE/TRANS/2016/28/Add.1 et ECE/TRANS/2016/29).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l’environnement, l’efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement à la viabilité des transports.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l’exercice biennal 2016-2017

Sous-programme 2 − Transports

Module 2   
Tendances et économie des transports (~~y compris les liaisons de transport Europe-Asie~~)

| *Présentation du module (facultative)* | *Réalisations escomptées* |
| --- | --- |
|  |  |
| Le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5) constitue une tribune pour l’échange d’idées concernant les progrès**,** les difficultés et les questions d’actualité en matière de transports intérieurs viables dans la région paneuropéenne. Son objectif principal est de faire mieux comprendre les grandes tendances et l’évolution des transports intérieurs dans la région de la CEE ainsi que de renforcer la coopération internationale aux fins du développement de systèmes de transport viables. Son domaine d’activité inclut l’étude des aspects économiques des transports compte tenu : i) du processus d’intégration en cours dans la région de la CEE ; et ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l’évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, de promouvoir et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports. Il s’efforce également d’améliorer la coordination et l’intégration intermodales en vue d’établir un système européen de transport viable. Son domaine d’activité s’étend aussi au développement des liaisons de transport entre l’Europe et l’Asie, aux effets des changements climatiques et à l’adaptation à ces changements au niveau des réseaux et des nœuds de transport, aux transports et aux déplacements urbains durables, y compris aux transports publics, **aux liens entre le transport et le développement urbain (ajout)**, à la sûreté des transports, aux modes innovants de financement des infrastructures de transport, **ainsi qu’à (ajout)** l’analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. | • Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et des principales évolutions concernant les transports dans la région de la CEE ;  • Renforcement de la coopération en matière de développement de liaisons de transport entre l’Europe et l’Asie. |
| Principales tâches :  • Assurer le secrétariat du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports ; |  |
| • Faciliter l’échange d’informations entre les pays membres sur les faits nouveaux en matière de politique des transports ; |  |
| • Coordonner la coopération entre les gouvernements et d’autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d’intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) ; |  |
| • Fournir une assistance technique et administrative aux pays en transition. |  |

Autres activités menées dans le cadre de ce module

Le Groupe d’experts des liaisons de transport Europe-Asie appuie la mise en œuvre des projets prioritaires définis et encourage l’inclusion de tous les itinéraires de transport Europe-Asie recensés dans les accords internationaux respectifs relatifs aux réseaux. Il s’emploie également à lever les obstacles à la fluidité du mouvement des marchandises au passage des frontières internationales et continue à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances s’occupant des formalités et des procédures relatives au passage des frontières. Le Groupe d’experts poursuit actuellement ses travaux visant à coordonner la planification des infrastructures, évaluer et hiérarchiser les projets d’infrastructure, étudier et analyser les options économiquement viables en matière de transport intérieur, examiner les obstacles non physiques et recueillir des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet ; renforcer les capacités nationales ; partager les données d’expérience et les meilleures pratiques relatives aux axes de transport Europe-Asie et compléter et actualiser la base de données du système d’information géographique (SIG). Ces travaux seront poursuivis dans le cadre d’une nouvelle phase III comprenant les éléments suivants :

* Coordination de la planification des infrastructures ;
* Évaluation et hiérarchisation des projets d’infrastructure ;
* Étude et analyse des options économiquement viables en matière de transport intérieur ;
* Examen des obstacles non physiques et collecte des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet ;
* Renforcement des capacités nationales ;
* Facilitation de la coordination des horaires et des tarifs pour les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier ;
* Promotion des axes de transport intérieur reliant l’Europe et l’Asie et élaboration d’une stratégie de commercialisation intégrée ;
* Mise en commun des données d’expérience et des meilleures pratiques le long des axes de transport Europe-Asie ;
* Développement et mise à jour de la base de données SIG et présentation du rapport final sur les réalisations dans le cadre de la phase II.

Le Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les réseaux et les nœuds de transport (durée : deux ans), financé par les ressources dont dispose le secrétariat ainsi que par des ressources supplémentaires fournies par les pays participants et d’autres organisations et organismes internationaux concernés, fera le point sur les données et analyses disponibles concernant les effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux dans la région de la CEE et au-delà, et formulera à l’intention des gouvernements des États membres des recommandations tendant à améliorer la viabilité à long terme des transports internationaux et à recenser les meilleurs exemples de mesures prises au niveau national pour remédier à la vulnérabilité des réseaux de transport dans les États membres.

Le Groupe d’experts doit :

* Recenser et, autant que faire se peut, inventorier les réseaux de transport qui, dans la région de la CEE, sont vulnérables aux effets des changements climatiques, si possible dans le cadre d’un système d’information géographique (SIG) ;
* Utiliser/mettre au point des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques tenant compte des risques extrêmes (températures élevées et inondations, par exemple) qui peuvent toucher certaines infrastructures de transport intérieur dans la région de la CEE selon différents scénarios d’évolution du climat ;
* Recenser et analyser les études de cas portant sur les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d’adaptation.

Le nouveau Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (durée : deux ans), financé par les ressources dont dispose le secrétariat, auxquelles s’ajoute un soutien financier des pays participants et d’autres organisations et organismes internationaux concernés, s’appuiera sur les données et analyses existantes relatives aux méthodes et modèles d’évaluation des coûts de construction des infrastructures de transport, et sur les terminologies et définitions utilisées pour déterminer les coûts de construction des infrastructures de transport terrestre (routes, chemins de fer, transport fluvial et transport intermodal), et recueillera des données afin d’effectuer une analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE.

Le Groupe d’experts doit :

* Recenser les modèles, les méthodes, les outils et les bonnes pratiques en matière de détermination et d’évaluation des coûts de construction des infrastructures de transport ;
* Recenser et compiler les terminologies utilisées dans la région de la CEE pour les coûts des travaux de construction des infrastructures des transports intérieurs. Dans la mesure du possible, le Groupe d’experts établira un glossaire des termes convenus, comportant les explications requises ;
* Recueillir et analyser des données afin d’effectuer une analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

2.1 Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports **(trente et unième session en 2018 ;** **trente-deuxième session en 2019)** (12 réunions).

*Documents*:

Ordres du jour des sessions (2) ; rapports des sessions (2) ; documents relatifs aux questions d’actualité et aux tendances dans le domaine des transports, y compris le financement, les réseaux de transport, les liaisons entre ports maritimes et arrière-pays **et les objectifs de développement durable** (12) ; documents sur le projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (2), sur la situation des transports et les tendances nouvelles dans la région de la CEE (2), et sur la mobilité et les transports publics en milieu urbain (2), sur les changements climatiques, la pollution atmosphérique et les transports (2) ; **~~plan de travail de quatre ans~~**; programme de travail et évaluation biennale (1).

2.2 Sessions planifiées du Groupe d’experts des liaisons de transport Europe-Asie (**2018-2019**).

*Documents*:

Ordres du jour des sessions (5) ; rapports des sessions (5) ; documents relatifs aux horaires et tarifs intégrés (2), documents relatifs à la stratégie de commercialisation intégrée (2), documents relatifs à la base de données du Système d’information géographique (2) ; rapport final du Groupe d’experts (2) ; autres documents pertinents au regard du plan de travail du groupe d’experts (3) ;

2.3 Sessions planifiées du Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques et l’adaptation à ces changements au niveau des réseaux et des nœuds de transport **(2018-2019)**.

*Documents*:

Ordres du jour des sessions (6) ; rapports des sessions (6) ; documents pertinents au regard du plan de travail du Groupe d’experts (4) ; documents relatifs aux inventaires des réseaux de transport (2), documents relatifs aux modèles, aux méthodes, aux outils et aux bonnes pratiques tenant compte des risques extrêmes (2), documents relatifs aux études de cas axées sur les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques (2), documents relatifs à l’analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d’adaptation (2) ; documents relatifs à la base de données du Système d’information géographique (SIG) (2) ; rapport final du Groupe d’experts (2).

2.4 Sessions planifiées du Groupe d’experts de l’évaluation comparatives des coûts de construction des infrastructures de transport (**2016-2017**).

*Documents*:

Ordres du jour des sessions (6) ; rapports des sessions (6) ; documents pertinents au regard du plan de travail du Groupe d’experts (4) ; documents relatifs aux modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques en matière de détermination et d’évaluation des coûts de construction des infrastructures de transport (2) ; documents relatifs aux terminologies utilisées dans la région de la CEE pour les coûts des travaux de construction (2) ; documents relatifs aux glossaires des termes convenus (2) ; documents relatifs à l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (2) ; rapport final du groupe d’experts (2).

b) Publications et autres supports d’information

2.5 Rapport final sur la phase III du projet LTEA (**~~fin~~****~~2016~~** **2017**) ;

2.6 Mise à jour de la base de données du système d’information géographique (SIG) (**~~2016-2017~~2018-2019 ;** périodique) ;

2.7 Tendances et économie des transports 2016 − financement de l’infrastructure de transport (2017) ;

2.8 Rapport final du Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques et l’adaptation à ces changements au niveau des réseaux et des nœuds de transport **(~~2017~~2019)**;

2.9 Rapport final du Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (**~~2017~~2018**).

c) Coopération technique

2.10 Questionnaire sur la publication relative aux tendances et à l’économie des transports et établissement d’un rapport ayant pour objet d’informer le Groupe de travail et de promouvoir la coopération dans des domaines d’intérêt mutuel ;

2.11 **~~Questionnaires de la CEE sur les projets LTEA prioritaires, sur les horaires et tarifs intégrés et sur la mise à jour de la base de données SIG, en vue de collecter et diffuser les informations nécessaires à la poursuite de ces projets ;~~**

2.12 Organisation d’ateliers annuels sur des sujets intéressant le Groupe de travail, sur la base du programme de travail.

III. Évaluation biennale

12. Conformément aux décisions prises à la vingt-deuxième session du Groupe de travail, en septembre 2009 (ECE/TRANS/WP.5/46), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l’évaluation biennale, au moyen d’une réalisation escomptée, de trois indicateurs de succès et des résultats correspondants. En février 2010, cette méthode a été approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l’évaluation des résultats de l’exercice 2010-2011 (ECE/TRANS/2010/7).

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2016-2017 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d’en définir de nouveaux pour l’exercice 2018-2019.

| *Évaluation biennale  Examen des éléments de mesure des résultats pour 2016-2017 et établissement des objectifs pour 2018-2019* | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| *Module* | *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* | *Résultats effectifs* |
|  | | | |
| 2. Tendances et économie des transports **~~(y compris les liaisons de transport Europe-Asie)~~** | Amélioration de la compréhension par les États membres des grandes tendances et des principales évolutions concernant les transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération **en matière de développement de l’infrastructure des transports et des couloirs de transport (ajout) ~~liaisons de transport entre l’Europe et l’Asie~~** | 1. Nombre de pays participant aux réunions du Groupe de travail et du Groupe d’experts | Objectif pour  2016-2017 : 50  Nombre de pays aux sessions de 2016 : 43  Nombre de pays aux sessions de 2017 : \_\_\_  **Objectif pour  2018-2019 : 50** |
|  |  | 2. Niveau de satisfaction des participants quant à l’utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d’enquêtes qui seront menées après **les sessions ou d’observations communiquées au secrétariat (ajout).** | Objectif pour  2016-2017 : 75 % de satisfaction  **Objectif pour  2018-2019 : 75** **%  de satisfaction** |

1. \* Le présent document n’a pas été revu par les services d’édition avant d’être envoyé aux services de traduction de l’Organisation des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-2)